

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2005)  
**Heft:** 191-192

**Rubrik:** Nouvelles fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelles fédérales

## CONSEIL FÉDÉRAL

● L'an dernier, le Conseil fédéral a atteint environ 60 % de ses objectifs, un résultat dans la moyenne des années précédentes. Le gouvernement s'est concentré sur six points essentiels : la croissance, les finances fédérales, les transports publics, les assurances sociales, la politique européenne et la sécurité. Cinq groupes d'objectifs, sur les 19 fixés, sont en revanche restés en friche : la révision de la loi sur les loteries, la loi sur la transparence des rémunérations des conseils d'administration, la révision de la loi sur l'aide aux universités et la stratégie fédérale sur la protection de l'air, de même que la révision de la loi sur la fondation Pro Helvetia et le message concernant une loi sur les langues.

## VOTATIONS

● Les patrons mettent la pression en prévision de la votation du 25 septembre. Le refus d'étendre la libre circulation des personnes aurait de lourdes conséquences, selon l'Union patronale suisse : l'Union européenne dénoncerait les premiers accords bilatéraux et le nombre de délocalisations augmenterait « brutalement ». Nombre d'entre-

prises actives au niveau international ont déjà fait savoir qu'au cas où le « non » l'emporterait, elles reconsidéreraient leur domiciliation en Suisse.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Un collaborateur du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est en détention préventive dans le cadre d'une affaire de corruption liée à la délivrance de visas à l'ambassade suisse au Pérou. Depuis quelques années, la délivrance des visas est un domaine sensible à la corruption : en janvier 2004, le Ministère public de la Confédération avait ouvert une enquête sur un employé suisse de l'ambassade suisse de Moscou soupçonné d'avoir vendu une bonne centaine de visas. En mai 2004, c'était l'ancien consul honoraire d'Oman qui était accusé d'avoir encaissé 150 000 francs de pots de vin contre la délivrance, entre 1998 et 2003, de plus de 120 visas. Une autre enquête vise une ambassade suisse d'Afrique.

## CONSULTATIONS

● Alors que la Suisse organise l'Eurofoot en 2008, le Conseil fédéral a mis en consultation des mesures destinées à lutter contre le hooliganisme. Le gouvernement souhaite d'abord permettre aux cantons d'interdire aux fauteurs de trouble l'accès aux lieux de manifestations. Les déplacements des voyous à l'étranger devraient être limités. S'il ne respecte pas ces obligations, le hooligan devra pointer à des heures précises chez les policiers, afin d'éviter de participer aux débordements.

LA POINTEUSE  
À HOOLIGAN !



## DÉCISIONS

● Par 32 voix contre 7, le Conseil des Etats a rejeté l'initiative demandant un moratoire de cinq ans sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture. Le texte retourne devant le National. Déposée fin 2003 avec près de 120 000 signatures par une vingtaine d'organisations paysannes, de consommateurs, de protecteurs des animaux et de l'environnement, l'initiative réclame l'interdiction pendant cinq ans d'importer des OGM sous forme de plantes ou de semences destinées à l'agriculture, l'horticulture ou l'économie forestière.

● Les jeunes et les apprentis pourront travailler de nuit et le dimanche dès l'âge de 18 ans (contre 19 ou 20 actuellement). Le Conseil des Etats a accepté par 27 voix contre 11 d'abaisser l'âge de protection légale dans la loi sur le travail, malgré l'opposition de la gauche. Le Conseil national doit encore se prononcer.

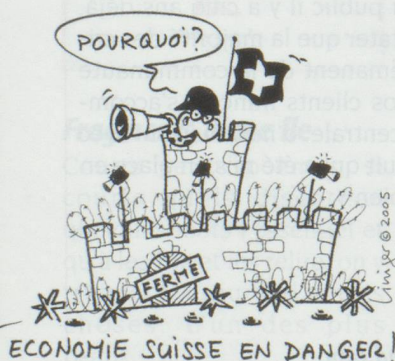
● La question de l'or et des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) rebondit. Par 106 voix contre 67, le Conseil national a prolongé d'un an le délai fixé au Parlement pour trancher, tout en rejetant l'idée de réduire la dette de l'AI avec la part de l'or revenant à la

Confédération. Le peuple et les cantons ne voteront pas comme prévu à la fin de l'année sur l'initiative populaire de la gauche réclamant que tous les bénéfices de la BNS aillent à l'AVS, sauf un milliard de francs réservé aux cantons.

## FINANCES

● Le Parlement veut maintenir une aide financière à la presse pour en assurer la diversité. Le National a toutefois revu à la baisse son objectif d'inscrire ce principe dans la Constitution, préférant prolonger au-delà de 2007 une participation aux frais de distribution. Par 72 voix contre 62 et 6 abstentions, le National a transmis une motion au Conseil des Etats. Celle-ci demande au gouvernement de maintenir le système actuel d'aide financière à l'acheminement des journaux et magazines tout en corrigeant les défauts actuels.

● Le Conseil fédéral demande au Parlement une rallonge de 110 millions de francs pour le budget 2005. Sur cette somme, 25 millions sont consacrés à l'aide d'urgence en Asie. Ces crédits additionnels entraînent une hausse limitée à 0,2 % des dépenses inscrites au budget. Dans ce premier supplément au budget 2005, le Conseil fédéral demande





# Nouvelles fédérales



## DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES ERREURS MÉDICALES!

● Les soins médicaux donnés aux patients ne payant pas leurs primes d'assurance ne devraient plus être couverts par les caisses. Le Conseil national a accepté de prendre une telle mesure pour lutter contre les « profiteurs ».

● Dès 2007, les étudiants de toutes les Hautes Ecoles suisses commenceront leur année académique à la mi-septembre. Pour la première fois, Universités, Hautes Ecoles spécialisées (HES) et Hautes Ecoles pédagogiques (HEP) appliqueront le même calendrier. La Suisse est le premier pays européen à harmoniser son année académique. L'année universitaire restera divisée en deux semestres.

● La réglementation du travail sur appel n'est pas souhaitable. Tel est l'avis du Conseil national qui a rejeté en deuxième lecture une initiative parlementaire obligeant l'employeur à garantir un nombre minimal d'heures de travail et à indemniser le temps passé à attendre.

● Le Conseil fédéral veut contraindre les hôpitaux à déclarer les erreurs médicales. Il désire introduire un système d'annonces centralisées pour les analyser et en

tirer des enseignements. Pour ce projet, la Confédération collabore étroitement avec la Fondation pour la sécurité des patients. Cette dernière soutiendra les hôpitaux dans l'application de cette mesure et servira de plateforme pour la mise en réseau des données.

## TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Personne dans ce pays ne doit mourir de faim. À trois contre deux, le Tribunal fédéral a débouté le canton de Soleure qui voulait supprimer l'aide d'urgence allouée à un requérant africain refusant de quitter la Suisse après une décision de non-entrée en matière. Les juges se sont appuyés sur l'article 12 de la Constitution qui stipule que « Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens pour mener une existence conforme à la dignité humaine ».



## "AIDE D'URGENCE" EN SUISSE: OUI POUR TOUS!

Malgré ce verdict, Christoph Blocher reste convaincu qu'il est possible de supprimer l'aide d'urgence aux requérants priés de quitter

la Suisse. Il se dit prêt à proposer une modification de la Constitution.

● Une Vaudoise n'obtiendra pas de son mari - dont elle est séparée - 40 000 francs par an pour ses seuls frais de vacances. Le Tribunal fédéral a contraint la quinquagénaire à revoir ses prétentions à la baisse. Le TF a préféré se référer aux factures des dernières vacances passées ensemble par le couple. La Vaudoise devra donc se « contenter » de 6 000 francs par an pour ses vacances.

## TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT

● Pour permettre à la Suisse d'être fidèle aux engagements qu'elle a pris en ratifiant le protocole de Kyoto, le Conseil fédéral est d'accord d'introduire dès l'an prochain une taxe sur le CO<sub>2</sub>, mais limitée aux seuls combustibles fossiles. Pour les carburants, le Conseil fédéral entend « donner une chance » au centime climatique prôné par les milieux

contre 58 de modifier dans l'immédiat la Constitution pour les autoriser. Il attend d'en savoir plus sur l'opportunité de telles mesures. Par son initiative parlementaire, Evi Allemann (PS/BE) voulait modifier la Constitution pour permettre à des cantons ou des communes de lever un péage routier urbain.

● Les mesures prises pour lutter contre la violence envers les employés des CFF semblent efficaces. Le nombre d'agressions contre le personnel est resté stable l'an dernier mais à un niveau élevé. En tout, les employés ont été attaqués dans 385 cas et ont essuyé 448 agressions verbales. Parmi les mesures prises par les CFF, on note l'augmentation des effectifs de police ferroviaire, la surveillance par vidéo dans certains trains régionaux, la présence de médiateurs à certaines heures.

## DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

● Depuis le 1<sup>er</sup> avril, les Suisses libérés de l'obligation militaire peuvent emporter le fusil d'assaut 90. Jusque là, ils devaient se contenter du modèle de 1957.

● La Suisse va normaliser sa coopération militaire avec Israël. Le Conseil fédéral a décidé d'acheter à nouveau des équipements militaires en provenance de l'Etat hébreu. Au printemps 2002, après l'offensive de Tsahal dans le camp de réfugiés palestiniens de Jenine en Cisjordanie, le Conseil fédéral avait décidé de revoir la coopération militaire entre la Suisse et Israël et de geler l'achat d'armes.

**HENRIETTE GERMAIN-NICOLET**